

Plan de sortie de confinement

La réunion du 26 Mai 2020 avait pour but d'ajuster la phase 3 qui va débiter à partir du 02 Juin, tout en tenant compte des bonnes pratiques et des instructions données depuis le début de la crise sanitaire. Le Syndicat Unifié/UNSA dans une logique constructive avait envoyé à la Direction ses préconisations en amont afin d'amender dans l'intérêt des salariés le Plan définitif soumis au vote le 28 Juin 2020.

- ◆ Afin de mettre en place et permettre l'appropriation des mesures de protection énoncées ci-dessous, une réunion d'information sera organisée sur une demi-journée avant la réouverture, soit le mardi matin 2 juin, en présence de tous les salariés de l'agence. Cette réunion permettra à chacun d'exprimer ses besoins voire ses craintes quant au retour des clients en agence **Préconisation retenue par l'employeur, réunion exclusive à ce sujet**
- ◆ Les affichettes de rappel des consignes de sécurité mentionneront également le port du masque obligatoire pour le client, ceci afin de prévenir les conflits qui pourraient se faire jour avec le ou les clients si l'un de ces derniers décidait de venir en RDV sans masque **Préconisation retenue**
- ◆ Chaque bureau sera équipé d'un plexiglas réglementaire (largeur minimale de 1m et hauteur de 1m) **Préconisation non retenue**
- ◆ Les espaces collaboratifs et les open space seront également équipés de plexiglas face et entre chaque salarié. **Préconisation non retenue**
- ◆ La surface de l'espace accueil sera notifiée à chaque responsable d'agence afin que ce dernier soit en mesure de définir le nombre de clients pouvant être accueilli en même temps dans l'espace accueil compte tenu des distances de sécurité à imposer **1 à trois personnes maximum en zone accueil quelle qu'en soit la surface.**
- ◆ Une affichette sera apposée sur la porte afin d'indiquer aux clients le nombre maximum de personnes pouvant être en même temps au sein de l'agence
- ◆ Les machines à café, les revues dans les zones d'attente, les prospectus, les fauteuils et canapés devront être momentanément retirés de l'espace accueil afin d'éviter que les clients puissent « souiller » ces potentiels vecteurs de virus **Accord pour retrait des revues et prospectus machines à café, désaccord pour le retrait des fauteuils et canapés**
- ◆ Chaque salarié qui a fixé un rdv sera donc responsable de son client afin d'éviter de le faire attendre dans une partie de l'agence **le salarié accompagne son client**
- ◆ Chaque conseiller sera informé de la surface en mètres carrés de son bureau et sera ainsi en mesure de déterminer le nombre de clients qu'il peut potentiellement recevoir **Préconisation de réaliser les rendez-vous dans les espaces les plus grands. Le Syndicat Unifié/UNSA est le seul à parler de surface résiduelle permettant d'évoluer dans un espace sécurisé respectant une bonne distanciation (4m2 par personne)**
- ◆ Les distances de sécurité au sein de l'agence seront matérialisées par un marquage au sol. Un sens de circulation sera également matérialisé par des fléchages au sol, afin d'éviter que les clients ne se croisent de trop près dans les espaces de circulation **La Direction nous indique que c'est déjà fait en zone d'attente**
- ◆ Il en sera de même dans les escaliers où il faudrait être vigilant lors de la montée et de la descente des clients en fin et en début de rendez-vous **Préconisation retenue**
- ◆ A la fin de chaque rdv physique il sera procédé au nettoyage du bureau par le salarié (surface du bureau, accoudoirs, stylo électronique, surface de la tablette, etc...)
- ◆ La porte du bureau sera maintenue ouverte lors du rdv afin d'éviter le contact avec la poignée de porte (le flux étant régulé dans l'agence le problème de confidentialité ne devrait pas se poser) ou le client sera informé que seul le conseiller pourra toucher la poignée de porte **La confidentialité s'impose à nous et l'idée que seul le conseiller pourra toucher la poignée de porte est retenue**
- ◆ Dans les bureaux disposant de fenêtres vers l'extérieur, il sera conseillé d'aérer ce dernier au moins pendant 15 mn pour favoriser le renouvellement d'air **Il est clairement indiqué d'aérer dès que possible ; mesure plus facile à appliquer dans les fonctions supports**
- ◆ La porte d'entrée devra rester sous contrôle et non plus en accès libre **L'idée est d'avoir des agences en accès libre avec un filtrage organisé par le manager. Deux systèmes vont exister**
 - Les agences recevant les clients uniquement sur Rdv pour le conseil et les transactions
 - Les agences autorisant le transactionnel le matin et passant en conseil l'après-midi**Les élus Syndicat Unifié/UNSA demandent la liste des agences et leurs fonctionnements. Ils demandent également à préciser les opérations pouvant être réalisées en agence et la suspension pendant la période de l'action Zéro Carte Tempo.**
- ◆ Dans la zone des automates un marquage au sol matérialise les distances de sécurité que les clients doivent s'imposer **Préconisation retenue**

- ◆ Un flacon pompe de gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de l'espace accueil avec obligation pour le client de se désinfecter les mains avant de pénétrer dans cet espace. *Des flacons pompes seront privilégiés si cela est possible*
- ◆ La prise de repas sur les lieux de travail doit être facilitée tout en respectant les règles de distanciation sociale *Préconisation retenue ; phrase reformulée dans l'intérêt des salariés*
- ◆ Dans les bâtiments administratifs, et ce avant la reprise d'un effectif de 50% il sera organisé un sens de circulation dans les escaliers (chaque escalier devant être réservé lorsque cela est possible soit à la montée soit à la descente, ceci afin d'éviter que le personnel ne se croise), il en sera de même dans les couloirs de circulation, lorsque ces derniers ne peuvent satisfaire aux règles de distanciation *Préconisation retenue*
- ✓ Une attention particulière sera apportée aux photocopieurs partagés par plusieurs salariés *Déjà fait selon la Direction*
- ◆ Les machines à café pourraient de même être momentanément condamnées *Refus de la Direction car mesure mal perçue après sondage*

Les élus du Syndicat Unifié/UNSA malgré la prise en compte de certaines de leurs demandes estiment que les mesures sont insuffisantes et ont fait la déclaration suivante le 28 Mai 2020 lors de la réunion du Comité Social et Economique :

« Les élus du Syndicat Unifié UNSA considèrent que les mesures de reprise de l'activité suite au COVID 19 sont très insuffisantes et l'organisation qui en découle reste très floue. Les intentions affichées sont sans doute bonnes mais l'application qui en sera faite reste très périlleuse.

Les principes de filtrage et de distanciation au sein des agences par les clients ne peuvent pas se limiter au seul port du masque pour les salariés et les clients. Les bandes collantes permettant la matérialisation des distances au sol sont à ce jour et dans de nombreuses agences laissées à l'abandon. L'utilité et l'utilisation de ces dernières va devoir faire l'objet d'un effort important de pédagogie. La réunion d'information demandée par les élus Syndicat Unifié /UNSA finalement acceptée par la Direction devra remplir cette fonction et reposera sur les seules épaules du Directeur d'Agence. Qu'en est-il d'ailleurs des Directeurs d'Agence qui sont depuis le début du confinement en télétravail ? Qui fera donc ce filtrage ? en cas d'absence de Directeur d'Agence dans une agence par exemple un seul salarié en agence ? Ce filtrage ne pourra comme indiqué dans le document être délégué.

Les formats des agences en conseil ou en mixte ont été décidés de façon arbitraire et dans un contexte de doute qui explique les demandes des salariés de passer en format conseil puisque la pandémie est toujours présente.

Les opérations courantes dans les agences conseil risquent de se reporter sur les agences dites mixtes avec des mesures de filtrage dans ces dernières laissées à la seule responsabilité des Directeurs d'Agence. Il n'a d'ailleurs pas été précisé ce que l'entreprise entend par Transactions et Transactionnel en cette période où on interdit de faire des virements et des retraits par carte Tempo ?

Les élus du Syndicat Unifié/UNSA restent très inquiets de la reprise d'activités au 2 juin au regard de consignes de sécurité qui restent insuffisantes, au regard des mesures prises dans certains commerces de proximité. D'autre part, les formats d'agence ainsi définis en période de crise risquent forts de servir de tests à un nouveau format, et à une nouvelle organisation que la direction pourra mettre en œuvre dès la sortie de crise en lieu et place d'une transformation plus mesurée et mieux comprise par les clients. »